



Éleveur de chiens et chats (H/F/X)

Animaux - Elevage

Chef d'entreprise

Durée

2 ans

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Diplôme

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Non

Vous êtes passionné par les chiens et les chats et vous souhaitez ronronner avec eux pendant toute votre carrière ? Adoptez cette formation qui a du chien : devenez élèveuse de chiens et de chats.

L'Éleveur et l'Éleveuse de chiens sont des personnes qui élèvent des chiens dans un chenil ou des chats dans une chatterie, en vue de leur vente. Ils assurent le bon fonctionnement du chenil, de la chatterie et s'occupent de la réalisation et de l'évaluation des programmes de reproduction et d'alimentation. Les éleveurs se préoccupent de santé et d'hygiène des chiens et des chats, ainsi que de l'entretien des bâtiments afin de maintenir et d'améliorer la qualité de la race.

Au cours de cette formation de chef d'entreprise, vous développerez toutes les compétences et apprendrez toutes les techniques nécessaires au métier d'Éleveur et d'Éleveuse de chiens et de chats :

Assurer la sélection et la reproduction des animaux : connaître les différentes races de chiens et de chats, les sélectionner afin d'assurer une reproduction selon les besoins désirés.



Assurer le bien-être et les soins aux animaux : veiller à une alimentation adaptée pour chaque animal, veiller à son bien-être et à son état général, veiller à son hygiène et à son confort, procéder aux toilettes mais aussi à sa bonne santé en prévenant des maladies.

Assurer les bases de l'éducation : analyser le comportement du chien et du chat, aménager un environnement éducatif pour que chiens et chats puissent se développer, apporter les bases de l'éducation aux chiens.

Gérer l'activité commerciale : accueillir et conseiller les clients, procéder à la vente des animaux dans le respect des règles et de la législation, réaliser la vente de produits additionnels, gérer les aspects « après-vente ».

Gérer les locaux et le matériel : organiser et entretenir son lieu de travail ainsi que tout le matériel nécessaire. Gérer la logistique d'un élevage au quotidien : matériel, approvisionnement en nourriture, collaboration avec le vétérinaire, le personnel,...

S'intégrer dans la vie professionnelle : respecter les obligations légales et réglementaires du secteur ainsi que l'éthique et la déontologie. Participer à la vie corporative et associative du monde canin et félin.

Les éleveurs veillent également, selon le type de chien, qu'il soit chien reproducteur, chien guide, chien policier, ... à l'élaboration d'un programme de dressage approprié.

Alors si vous souhaitez augmenter la portée de votre avenir professionnel, rendez-vous dans l'un des Centres IFAPME qui propose cette formation afin de vous y inscrire.

La pratique en entreprise est recommandée dans cette formation via le modèle de formation en alternance (<https://www.ifapme.be/decouvrir-lalternance>) : ± 8 semaines de cours en horaire décalé et ± 30h de pratique en entreprise par semaine ; rémunérés.

Un stage d'observation de 40h est obligatoire en 2ème année

Débouché(s) métier(s)

Créer / reprendre une entreprise

Employé(e) dans un élevage

Employé(e) dans un chenil

Employé(e) dans un centre d'accueil pour animaux

Eleveur indépendant / Eleveuse indépendante

Débouché(s) future(s) formation(s)

Instructeur canin (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/instructeur-canin>)

Gestionnaire de pensions pour animaux (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/gestionnaire-de-pensions-pour-animaux>)

Point(s) fort(s)

Sur le terrain Proche des animaux Contact client

Finalité

Diplôme de formation de Chef d'entreprise, homologué par la Communauté française Certificat de connaissances de base en gestion



Aptitudes

L'éleveur et l'éleveuse de chiens et de chats doivent posséder plusieurs qualités :

Passion : ce métier requiert une passion envers les animaux puisque vous les côtoyez au quotidien.

Contact avec les animaux : vous connaissez tous vos animaux, vous assistez à leur naissance et les voyez grandir au quotidien, vous entrez dans leurs enclos, ils vous regardent, vous, vous développez donc une très grande confiance en eux et inversement.

Contact humain : un contact facile et professionnel est nécessaire puisque le métier impose de nombreuses rencontres : clients, revendeurs, personnel, fournisseurs...

Présentation et communication : vous serez amené à présenter et décrire des animaux et des produits à des clients, il faut donc les informer et tenter de les convaincre.

Flexibilité : même si une routine est vite établie, il se peut que vous deviez intervenir pour soigner ou nourrir des animaux à toute heure. Vous êtes attentif aux animaux et à leur gestation.

Rigueur et discipline : vous vendez des animaux, des êtres vivants. Vous respectez donc toutes les consignes liées au bien-être animal ainsi qu'à l'hygiène.

Programme

1ère année :

V60/5 Sélection et reproduction des animaux (24h)

V60/5 Bien-être et soins aux animaux (26h)

V60/5 Bases de l'éducation (28h)

V60/5 Gestion de l'activité commerciale (20h)

V60/5 Gestion des locaux et du matériel (8h)

V60/5 Intégration dans la vie professionnelle (14h)

V60/5 Présentation des filières de 2ème CE (2h)

2ème année :

V03/6 Sélection et reproduction des animaux (52h)

V03/6 Bien-être et soins aux animaux (16h)

V03/6 Bases de l'éducation (20h)

V03/6 Gestion des locaux et du matériel (14h)

V03/6 Intégration dans la vie professionnelle (10h)

V03/6 Suivi fu TFE (16h)



Conditions d'admission à une formation pour adultes

Ne plus être soumis à l'obligation scolaire (<http://www.enseignement.be/index.php?page=24546&navi=22#r%C3%A8gles>) ;

Satisfaire à l'une de ces 3 exigences :

Soit être titulaire du **certificat d'apprentissage IFAPME** ou avoir terminé avec fruit les cours généraux et professionnels de fin d'apprentissage et réussi la pratique au plus tard en fin de la seconde année de formation ;

Soit avoir suivi avec fruit le **2ème degré de l'enseignement secondaire général, technique ou artistique**, ou le 3ème degré de l'enseignement secondaire professionnel et dans ce cas avoir obtenu le certificat de qualification ;

Soit avoir satisfait à un **examen d'entrée**.

S'inscrire aux cours de formation dans la profession faisant l'objet de la convention de stage dans les 6 semaines à dater du premier cours et au plus tard le 31 octobre.

Il peut exister des conditions particulières pour quelques formations. Soyez attentif aux mentions indiquées dans la fiche formation que vous consulterez.

S'inscrire à une formation pour adultes

Délais et informations

Les inscriptions sont **ouvertes jusqu'au fin octobre**. En cas d'année préparatoire, les inscriptions sont **possibles jusqu'au 15 novembre**. Il est possible de s'inscrire à certaines formations (<https://www.ifapme.be/rentree-janvier>) pendant le mois de **janvier**.

Des droits d'inscription sont requis. Le montant varie d'une formation à l'autre mais est compris généralement entre 220 et 350€ ou plus.

Prenez contact avec le **Centre IFAPME** (<https://www.ifapme.be/centres>) qui organise la formation.

S'inscrire

Pour l'inscription proprement dite, munissez-vous des documents suivants :

votre **carte d'identité** ;

une **copie du dernier diplôme** (ou bulletin) obtenu ;

si vous êtes demandeur d'emploi et vous vous inscrivez à une formation à un "métier en pénurie" (<https://www.ifapme.be/actualites/metiers-en-penuriecritiques-les-conditions-d-inscription>), une **attestation d'inscription au FOREM** (<https://www.leforem.be/>) pour profiter d'un possible incitant financier.

Après cette inscription, **si l'Alternance est possible pour cette formation**, vous pouvez trouver une entreprise avec laquelle signer une convention de stage.

Pour signer votre convention ou en cas de difficultés, contactez un Service de l'IFAPME près de chez vous. Pour ce rendez-vous, munissez-vous des documents suivants :

votre carte d'identité

la preuve de votre inscription à la formation.





Limal

Rue Charles Jaumotte, 7 1300 Wavre (Limal)

010 41 95 82

Secrétariat :

Du lundi au jeudi : de 8h à 17h

Le vendredi : de 8h à 16h

010 41 95 73

centre.wavre@ifapme.be

Type d'inscription

Au Centre/lieu de formation

Dispenses partielles

Consultez votre centre pour en savoir plus.

Bon à savoir

Inscription possible jusqu'au 30 octobre de l'année académique concernée.

